

**136. PARABOLE DU SERVITEUR IMPITOYABLE
(Mt. 18:21-35 : Lc. 17:4)**

MATTHIEU 18	MARC	LUC 17	JEAN
<p>21. Alors Pierre s’approcha de lui, et dit : Seigneur combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu’il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu’à sept fois ?</p> <p>22. Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu’à sept fois, mais jusqu’à soixante-dix fois sept fois.</p>		<p>4. Et s’il a péché sept fois contre toi dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant : “Je me repens”, tu lui pardonneras.</p>	

• **Mt. 18:21** *“Alors Pierre s’approcha de lui, et dit : Seigneur combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu’il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu’à sept fois ?”* :

a) Jésus vient de dispenser un enseignement sur la manière de traiter un conflit entre deux **“frères”** de l’assemblée : *“Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S’il t’écoute, tu as gagné ton frère. S’il se repent, pardonne-lui”* (Mt. 18:15, Lc. 17:3).

La **“repentance”** est plus que du remords et que de la **contrition**. Elle est un **changement complet de la pensée** et une modification radicale des **objectifs** de l’âme.

b) La question de **Pierre**, provoquée par les paroles de Jésus, révèle combien **l’homme naturel**, même religieux, est loin de **concevoir le prix que Dieu attache** aux âmes, même imparfaites, qui constituent une assemblée de croyants.

Toute blessure du Corps est **immédiatement ressentie par l’Esprit** divin qui est en ceint de ce Corps.

L’homme religieux **ne ressent pas** quelle position unique et centrale **l’unité spirituelle** du Corps occupe dans la pensée divine. Si l’homme ne le comprend pas, le Serpent l’a par contre très bien compris, et agit en conséquence.

Selon le **Talmud**, l’offenseur peut être pardonné **trois fois**.

c) Pierre pense peut-être s’élever au niveau ultime de la miséricorde, en prenant juste le contrepied, sans plus, du début du chant violent de la lignée de Caïn :

Gen. 4:24 *“Caïn sera vengé sept fois, et Lémec soixante-dix-sept fois.”*

• **Mt. 18:22, Lc. 17:4** *“Jésus lui dit : Je ne te dis pas jusqu’à sept fois, mais jusqu’à soixante-dix fois sept fois. ... Et s’il a péché sept fois contre toi dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant : “Je me repens”, tu lui pardonneras.”* :

Pierre parlait du pardon en **termes comptables**. Jésus répond en **termes de vie non mesurable**. Le pardon biblique résulte d’un état intérieur de l’âme.

L’offensé et l’offenseur ont **chacun un chemin** à parcourir. Ils grandissent ainsi l’un et l’autre.

Col. 3:13 *“Supportez-vous les uns les autres, et, si l’un a sujet de se plaindre de l’autre, pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi.”*

La réconciliation doit être totale, car il s’agit de deux **“frères”**, nés du même Esprit. Entre **“frères”**, l’hypocrisie n’est même pas concevable. Il ne faut laisser **aucune racine de ténèbres** dans le cœur, car le moindre levain peut faire lever toute la pâte.

MATTHIEU 18	MARC, LUC, JEAN
<p>23. C’est pourquoi le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs.</p> <p>24. Quand il se mit à compter, on lui en amena un qui devait dix mille talents.</p> <p>25. Comme il n’avait pas de quoi payer, son maître ordonna qu’il fût vendu, lui, sa femme, ses enfants, et tout ce qu’il avait, et que la dette fût acquittée.</p> <p>26. Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout.</p> <p>27. Emu de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit la dette.</p>	

• **Mt. 18:23** *“C’est pourquoi le royaume des cieux est semblable à un roi (litt. “un homme roi”) qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs.”* :

a) L’expression **“royaume des cieux”**, souvent utilisée par Matthieu, est la traduction des paroles de Jésus qui s’exprimait en araméen. Les autres Evangiles traduisent parfois : **“Royaume de Dieu”**. Les deux expressions ont le même sens et désignent toute sphère d’influence où s’exerce la **souveraineté** de Dieu et où son Nom et ses lois sont proclamés. Le **“Royaume”** peut être le cœur d’un individu, un pays, le monde visible et invisible. Là où il règne sur terre, c’est déjà une tête de pont du Ciel.

b) Comme toutes les **paraboles du Royaume**, cet enseignement est réservé au peuple qui se réclame de Dieu. Tous ces enseignements démontrent que le Royaume de Dieu est **encore en gestation** sur terre (elle a débuté après la chute).

• **Mt. 18:24** *“Quand il se mit à compter, on lui en amena un qui devait dix mille talents.”* :

a) La parabole décrit **trois scènes** distinctes.

- La première scène décrit un **premier jugement** en grâce d’un croyant, de son vivant.
- La seconde scène décrit l’attitude répréhensible de ce croyant, de son vivant, envers un autre croyant.
- La troisième scène décrit un **second jugement** du coupable, mais Jésus ne précise pas s’il s’agit du jugement exercé **en permanence** durant la vie des hommes sur terre, ou s’il s’agit du grand jugement **final** et définitif.

Jésus s’attache surtout à **prévenir les disciples** et à leur faire prendre conscience du **principe spirituel** méconnu ou négligé qui est et qui sera appliqué lors de ces jugements, quelle que soit leur date.

b) Si le second jugement de la parabole coïncide avec le jugement ultime des âmes, les conséquences décrites par la parabole seront définitivement cristallisées. Un tel jour attend **chaque** Juif et chaque chrétien.

Mt. 21:34 (parabole des méchants vigneron) *“Lorsque le temps de la récolte fut arrivé, il envoya ses serviteurs vers les vigneron, pour recevoir le produit de sa vigne.”*

Mt. 22:11 (parabole des noces et de l’invité usurpateur) *“Le roi entra pour voir ceux qui étaient à table, et il aperçut là un homme qui n’avait pas revêtu un habit de noces.”*

Mt. 25:19 (parabole des talents) *“Longtemps après, le maître de ces serviteurs revint, et leur fit rendre compte.”*

Lc. 19:15 (parabole des mines) *“Lorsqu’il fut de retour, après avoir été investi de l’autorité royale, il fit appeler auprès de lui les serviteurs auxquels il avait donné l’argent, afin de connaître comment chacun l’avait fait valoir.”*

Rom. 14:12 *“Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.”*

Chaque jour jusqu’au dernier jour, chaque âme est **“pesée”** comme l’a été le roi Belschatsar au dernier jour de Babylone (Dan. 5:22-28).

c) Le **“talent”** était à la fois une unité de **poids** et une unité **monétaire** grecque introduite en Palestine par les successeurs d’Alexandre le Grand, et encore utilisée au temps de Jésus.

Le **“talent”** équivalait à 60 mines ou **6 000 deniers** romains (le denier étant semble-t-il le salaire d’un journalier : la dette représentait donc plusieurs **milliers d’années** de travail !).

Ps. 38:4-7 *“(4) Car mes iniquités s’élèvent au-dessus de ma tête ; comme un lourd fardeau, elles sont trop pesantes pour moi. (5) Mes plaies sont infectes et purulentes, par l’effet de ma folie. (6) Je suis courbé, abattu au dernier point ; tout le jour je marche dans la tristesse. (7) Car un mal brûlant dévore mes entrailles, et il n’y a rien de sain dans ma chair.”*

Selon la symbolique hébraïque ordinaire, le **coefficient multiplicateur “dix”** est un facteur d’aggravation. Ici, le facteur est **10 x 10 x 10 x 10** ! Ce que la parabole veut souligner, c’est qu’une telle dette est **impossible à rembourser**.

Le **“serviteur”**, image d’un citoyen d’Israël, n’est pas un mercenaire, et est donc supposé connaître les lois émises par le maître. Son cas est aggravé par le fait qu’il n’a jamais prévenu son maître. Non seulement il avait commis une **malversation**, mais il l’avait **dissimulée**.

d) Si le **règlement** de cette dette est **impossible**, ce n’est pas à cause de la **quantité** d’or ou d’argent à réunir. Mais c’est un problème de **nature de la dette**. Cette dette est en effet de nature **spirituelle**. C’est la dette contractée par tout homme qui commet une offense contre Dieu, contre un autre homme, contre un animal.

- Une telle offense est une **blesseure maligne infligée à l'harmonie** de la sphère divine.
- Aucune somme d'argent, aucun rituel, aucun effort méritoire, aucun tapage de l'**âme chaotique** ne peut réparer une harmonie spirituelle désaccordée.
- Seul l'Esprit pur peut se souder à l'Esprit pur.

Le **péché** est comme une **tache infectée et sombre** surgissant sur le **manteau de Lumière** issu du Trône et qui soutient tout l'univers. La seule solution est d'**ôter** et d'**annihiler** cette dynamique de corruption (c'est un “*feu étranger*” qui cherchera toujours à dévorer plus).

Quand Dieu décrète la **mort inévitable du pécheur**, ce n'est pas une **vengeance**, c'est une **nécessité** pour la préservation de toute la création. Une fissure minuscule dans une digue peut causer la ruine de tout un pays.

Pour les humains qu'il a créés en sachant qu'ils l'offenseraient, Dieu a conçu un plan avant même la création. Il a prévu qu'un **Souffle issu de lui-même** viendrait s'unir et métamorphoser l'âme humaine souillée qui accepterait de mourir en s'abandonnant à lui. Ainsi serait rétablie l'**harmonie**. Seul ce Souffle, qui est Christ, peut effacer cette dette.

• **Mt. 18:25** “*Comme il n'avait pas de quoi payer, son maître ordonna qu'il fût vendu, lui, sa femme, ses enfants, et tout ce qu'il avait, et que la dette fût acquittée.*” :

a) Une dette aussi astronomique n'est **pas ordinaire** ! Chez ce “*serviteur*” **gérant** coupable, elle ne peut résulter que d'une faute **personnelle** très grave et **dissimulée**.

Cet homme a délibérément porté **atteinte aux intérêts de Dieu** et de la création en se livrant à la **convoitise** pour satisfaire son égoïsme et son orgueil.

Rom. 8:6-7 “(7) *Et l'affection (les préférences) de la chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'esprit, c'est la vie et la paix ; (6) car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas.*”

b) Le châtement que le maître envisage d'infliger au serviteur qui l'a trahi (et qui a trahi les autres créatures du domaine) est terrible, mais conforme aux lois qui soutiennent le domaine, et assurent la sauvegarde des autres créatures. Le coupable est **expulsé** du domaine du maître et **livré** à des étrangers.

Ici, l'esclavage **infligé en châtement** n'a rien à voir avec l'esclavage **volontaire** régi par la loi mosaïque :

Lév. 25:39-40 “(39) *Si ton frère devient pauvre près de toi, et qu'il se vende à toi, tu ne lui imposeras point le travail d'un esclave. (40) Il sera chez toi comme un mercenaire, comme celui qui y demeure ; il sera à ton service jusqu'à l'année du jubilé.*”

Lév. 25:47-49 “(47) *Si un étranger, si celui qui demeure chez toi devient riche, et que ton frère devienne pauvre près de lui et se vende à l'étranger qui demeure chez toi ou à quelqu'un de la famille de l'étranger, (48) il y aura pour lui le droit de rachat, après qu'il se sera vendu : un de ses frères pourra le racheter. (49) Son oncle, ou le fils de son oncle, ou l'un de ses proches parents, pourra le racheter ; ou bien, s'il en a les ressources, il se rachètera lui-même.*”

Cette condamnation ne s'apparente pas non plus à la mise en **esclavage pour dette** relatée dans le livre des Rois et qui résulte de la **dureté**. L'esclavage pour dette en Israël n'est pas cautionné par la Loi de Moïse.

2 R. 4:1 “*Une femme d'entre les femmes des fils des prophètes cria à Élisée, en disant : Ton serviteur mon mari est mort, et tu sais que ton serviteur craignait l'Éternel ; or le créancier est venu pour prendre mes deux enfants et en faire ses esclaves.*”

Le Maître ne souhaite même pas faire de son serviteur déloyal son propre esclave !

Par ailleurs, le prix de vente que le maître en tirera sera dérisoire comparé à la somme due. Le maître sait très bien que ni le mauvais gérant, ni sa descendance, ne pourront jamais rembourser ce qu'ils doivent.

En fait, ce serviteur est désormais considéré comme un **étranger et un ennemi**. Sa vente comme esclave est une **expulsion** hors du domaine du Maître, un **exil**.

c) La **richesse** du maître est tellement immense, qu'il peut supporter la perte d'une partie de ses biens. Mais il ne peut supporter la présence de la moindre **injustice** dans son domaine. Une seule chose peut rétablir l'harmonie et infléchir la décision, mais elle n'apparaîtra qu'au verset suivant.

La **sévérité** apparemment inhumaine du châtement est d'autant plus surprenante pour l'homme naturel que ce maître, comme le montre la suite du récit, est **généreux** et **juste** avec ses serviteurs. Cette sévérité s'explique en définitive pour les **raisons** suivantes :

- il y a faute grave du gérant (la loi du domaine a été violée), et, pour **préserver la droiture** dans le domaine, ce gérant **ne peut rester** dans le domaine, même comme esclave ;
- la présence d'un tel homme représente à terme un danger pour tout le domaine (l'exemple de la chute de Satan et de ses conséquences le prouve) ;
- quant aux biens et à la famille de cet homme, leur destin ne peut s'expliquer que si la malignité du gérant a **contaminé** ceux qui ont eu communion d'esprit avec lui.

d) Cette condamnation qui frappe la descendance, est une allusion aux conséquences de la **chute adamique**. La souillure spirituelle contractée en Eden s'est transmise à toute l'humanité. Chaque péché commis par un homme a des conséquences dommageables pour les générations futures.

Rom. 5:12 “C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché, ...”

e) Comme le suggère la suite du récit, ce maître est **généreux** et juste avec ses serviteurs. Il n'a **pas un cœur dur**. Mais désormais, il y a **inimitié** : la Lumière et les Ténèbres sont deux natures inconciliables. Le gérant s'est livré à la **convoitise**, il est désormais l'esclave de cet esprit, et il est condamné à s'en gaver.

• **Mt. 18:26** “*Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie pitié envers moi, et je te paierai tout.*” :

Le gérant indélicat se comporte enfin comme il aurait dû le faire plus tôt.

- Il s'y prend **au dernier moment**, et parce qu'il ne peut faire autrement. Il n'a **aucune circonstance atténuante** à faire valoir. **Aucun avocat** ne prend sa défense, car il n'y a rien à défendre.
- Et **cependant**, le maître va l'exaucer : en effet, cet homme semble s'engager sur la voie de la **repentance** qui seule peut conduire à la restauration de l'harmonie.

En l'absence de cette démarche, qui aurait pu être entreprise beaucoup plus tôt, le gérant et sa famille étaient condamnés.

- L'homme naturel se contente de sa **propre justice**, il ne conçoit pas pourquoi Dieu ne transigera jamais sur ses exigences de justice qui sont l'expression de sa Nature et la sauvegarde de l'univers. L'homme rebelle lui conteste donc le droit de juger et sa souveraineté.
- En conséquence, l'homme naturel ne conçoit pas non plus ce qu'est la miséricorde divine : il la considère comme **due** par Dieu aux hommes qu'il a créés, ou comme un **feu vert** donné à leurs passions.

• **Mt. 18:27** “*Emu de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit la dette.*” :

a) La “**compassion**” est l'un des Attributs du Royaume, au même titre que l'Harmonie. La repentance, comme tout ce qui contribue à l'harmonie, entre en résonance avec le Trône. L'oreille du **Musicien céleste** ne peut rester insensible quand une note désaccordée retrouve sa juste place dans la partition.

Le maître sait que cet homme ne pourra jamais payer sa dette ! Il ne propose donc pas un **échelonnement** de la dette (par exemple par des réincarnations successives), mais il **l'efface** totalement, en un instant.

Ps. 103:12-14 “(12) Autant l'orient est éloigné de l'occident, autant il éloigne de nous nos transgressions. (13) Comme un père a compassion de ses enfants, l'Éternel a compassion de ceux qui le craignent. (14) Car il sait de quoi nous sommes formés, il se souvient que nous sommes poussière.”

Ps. 78:34-39 “(34) Quand il les frappait de mort, ils le cherchaient, ils revenaient et se tournaient vers Dieu ; (35) ils se souvenaient que Dieu était leur Rocher, que le Dieu Très Haut était leur libérateur. (36) Mais ils le trompaient de la bouche, et ils lui mentaient de la langue ; (37) leur cœur n'était pas ferme envers lui, et ils n'étaient pas fidèles à son Alliance. (38) Toutefois, dans sa miséricorde, il pardonne l'iniquité et ne détruit pas ; il retient souvent sa colère et ne se livre pas à toute sa fureur. (39) Il se souvient qu'ils n'étaient que chair, un souffle qui s'en va et ne revient pas.”

b) L'allusion à ce qui s'est passé en **Eden** se poursuit.

Adam et Eve **ont reconnu** leur responsabilité. Du fait même de cette attitude, il y avait **réconciliation**. La miséricorde divine repose sur la repentance qui est la **reconnaissance du bien-fondé des exigences divines**.

Adam et Eve ont reconnu que l'Éternel avait raison, et celui-ci les a revêtus d'un vêtement de justice ensanglanté (Gen. 3:21).

La sagesse divine a voulu que tous les élus passent par ce chemin, sans doute à cause des gloires que les fils de Dieu auront à assumer, et pour que la révolte de Satan ne soit plus envisageable.

Depuis lors, toute la descendance d'Adam, était au bénéfice de la même miséricorde, à condition de suivre l'exemple d'Adam. **Abel** a accepté, **Caïn** a refusé.

Jésus ne s'attarde pas ici sur la modalité de la réconciliation qui nécessitera la **rencontre sur l'autel de l'homme souillé** et d'un **agneau pur** pour un **échange des sangs**.

c) Les disciples auxquels Jésus s'adresse, sont des **Juifs** qui **savent** que ces vérités sont au cœur du **rituel du temple**. Jean-Baptiste leur avait parlé de l'Agneau “*qui ôte le péché du monde*” (Jn. 1:29). Eux aussi étaient au bénéfice de la même remise de dette, et de la même réconciliation offerte par Dieu par le sang, dès lors que les sacrifices étaient accomplis avec un cœur droit et éclairé.

Jésus leur rappelle qu'ils sont, comme ce serviteur, **pareillement redevables** devant Dieu, chacun pour ses propres offenses. L'attitude **envers les autres hommes** doit s'en ressentir.

Matthieu-Lévi, l'ancien comptable mondain, sait de quoi il parle en rapportant toutes ces paroles de Jésus.

MATTHIEU 18	MARC, LUC, JEAN
28. Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois. 29. Son compagnon, se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je te paierai. 30. Mais l'autre ne voulut pas, et il alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait.	

• **Mt. 18:28** “Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons (litt. “compagnon de service”) **qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois.**” :

a) Ce serviteur vient de “**sortir**” de son tête-à-tête intime avec le maître. Cet entretien est l'image de ce qui se passe quand un homme est instruit du jugement divin, et réagit face au Dieu **invisible**.

C'est le maître qui a pris l'**initiative** du rendez-vous. C'est de même Dieu qui avait appelé Adam et Eve à sortir de leur cachette illusoire.

b) La droiture du serviteur va immédiatement être **testée** par ses réactions dans le monde **visible**. L'homme pardonné va devoir prouver qu'il désire vraiment être animé par l'esprit qui régit le domaine, par l'esprit du maître juste et compatissant.

Chaque individu se réclamant du Dieu Sauveur passe par ce test qui se déroule, entre autres, dans le cadre du couple, de l'**Assemblée** (qu'elle soit ou non réunie en un même lieu), du milieu professionnel, etc.

C'est là que se côtoient les “**compagnons de service**” d'un même Dieu et sous son regard.

Le test va montrer à toutes les créatures du monde invisible la vraie nature de la repentance :

- était-elle motivée par le seul désir (évidemment sincère) **d'échapper au châtement**,
- ou était-elle motivée par le désir de **marcher** dans la vérité céleste qui a commencé à se révéler à lui ?

c) La somme de “**cent deniers**” n'est pas négligeable, mais n'a rien à voir avec une somme de “**dix mille talents**”.

Ce n'est pas une dette d'un serviteur envers son maître, mais une dette d'un serviteur envers un serviteur.

Les dettes **entre frères** sont insignifiantes comparées à nos dettes envers les perfections de Dieu. C'est la raison pour laquelle le croyant doit pardonner “**77 fois 7 fois**” le frère qui se repent.

d) Ce méchant frère avait demandé au maître de lui accorder un **déla**i pour payer sa dette plus tard (ce dont il était d'ailleurs incapable). Ici, il exige un règlement **immédiat**.

Le récit de Jésus fait ressortir combien la réaction du premier serviteur est **odieuse** pour tout regard extérieur, dont celui de Dieu. Elle est d'autant plus scandaleuse qu'elle blesse un “**compagnon**”.

Mais le récit fait aussi ressortir que cet homme ne s'en rend pas compte, et que les **apôtres**, et **les hommes** en général, sont en fait tout aussi aveugles que lui au sujet du pardon : la question de Pierre le prouve.

Jésus souligne quelques caractéristiques, vues par Dieu, de la **réaction** de cet homme ignorant :

- elle est **violente**,
- elle est **méchante**,
- elle est **offensante** (la réaction a sans doute été publique),
- elle révèle que cet homme a toujours le **même amour de l'argent** (une convoitise intacte),

- elle montre un homme utilisant la Loi pour faire **plus de mal qu'avant !**

e) Jésus met ainsi en garde tout homme qui a été au bénéfice de la grâce divine. Sa parabole ne s'adresse pas à des non convertis, mais aux **Juifs** de son temps et aux **chrétiens** à venir.

• **Mt. 18:29** *“Son compagnon, se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je te paierai.”* :

Ce compagnon est sans doute sincèrement désireux de payer sa dette, alors que le méchant, lorsqu'il avait été devant le maître savait qu'il n'aurait jamais pu payer la sienne malgré sa promesse.

Le méchant serviteur aurait dû **se reconnaître** dans celui qui le suppliait. Jésus met à dessein dans sa bouche **les mêmes mots** qu'il avait lui-même utilisés dans une même situation, et alors que sa faute était plus grave :

Mt. 18:26 *“Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout”* :

L'Esprit interpelle toujours, un jour ou l'autre, les membres du peuple de Dieu pour leur rappeler d'où ils viennent.

Ez. 16:3-6 *“(3) Tu diras : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel, à Jérusalem : Par ton origine et ta naissance tu es du pays de Canaan ; ton père était un Amoréen, et ta mère une Héthienne. (4) A ta naissance, au jour où tu naquis, ton nombril n'a pas été coupé, tu n'as pas été lavée dans l'eau pour être purifiée, tu n'as pas été frottée avec du sel, tu n'as pas été enveloppée dans des langes. (5) Nul n'a porté sur toi un regard de pitié pour te faire une seule de ces choses, par compassion pour toi ; mais tu as été jetée dans les champs, le jour de ta naissance, parce qu'on avait horreur de toi. (6) Je passais près de toi, je t'aperçus baignée dans ton sang, et je te dis : Vis dans ton sang ! Je te dis : Vis dans ton sang !”*

Rom. 6:21 *“Quels fruits portiez-vous alors ? Des fruits dont vous rougissez aujourd'hui. Car la fin de ces choses, c'est la mort.”*

Eph. 2:1 *“Vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés, ...”*

• **Mt. 18:30** *“Mais l'autre ne voulut pas, et il alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait.”* :

Pour payer sa dette en étant en prison, le condamné n'avait pas d'autre solution que de laisser le créancier vendre ses biens et obliger sa femme et ses enfants à travailler gratuitement pour lui-même (et cela jusqu'au jour du jubilé, cf. Deut. 15:2).

C'est à cet instant que la faute du serviteur atteint un point de non retour. Les supplications de son compagnon étaient une voix l'incitant à se repentir de sa méchanceté.

Mais il refuse d'entendre, et il refusera toujours d'entendre, car tel est le choix profond de son âme. Dès lors son jugement est scellé

MATTHIEU

18

31. Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé.
32. Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ;
33. ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?
34. Et son maître irrité le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait.
35. C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur.

MARC, LUC, JEAN

• **Mt. 18:31** *“Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé.”* :

a) Ces personnes éprouvaient de l'affection pour le malheureux. Ce sont eux aussi des *“compagnons de service”* : certains sont des **hommes**, d'autres sont des **anges**. Ces vrais *“compagnons”* ont une totale confiance dans la justice de leur maître. Celui-ci les reçoit facilement, et ils *“racontent tout”*.

Ce maître est à la fois créancier et juge.

b) Plus généralement, ces *“compagnons”* sont l'image de l'**Esprit de Dieu** qui sonde en permanence tout ce qui se passe dans son royaume. On peut à peine imaginer ce que signifie pour un croyant *“d'attrister profondément”* l'Esprit de Dieu.

L'esprit de condamnation et le zèle amer au sein du peuple de Dieu sont des **obstacles majeurs** aux bénédictions divines.

Mc. 11:25 “Et, lorsque vous êtes debout faisant votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, **pardonnez, afin que votre Père qui est dans les cieux vous pardonne aussi vos offenses.**”

c) Le Trône de Dieu est certes **informé en permanence**, mais la **date** de parution du coupable devant le tribunal appartient à Dieu. Le jugement peut avoir lieu du vivant du coupable, ou au dernier jour.

d) Cette irritation de l'Esprit avait déjà été décrite à l'occasion du comportement des guides du peuple au retour de Babylone. Tous avaient été délivrés de l'exil (le prix d'une énorme dette spirituelle). Mais les **notables** avaient été **sans miséricorde** pour les faibles (leur dette était pourtant petite) :

Néh. 5: 1-6 “(1) Il s'éleva de la part des gens du peuple et de leurs femmes de grandes **plaintes contre leurs frères les Juifs**. (2) Les uns disaient : Nous, nos fils et nos filles, nous sommes nombreux ; qu'on nous donne du blé, afin que nous mangions et que nous vivions. (3) D'autres disaient : **Nous engageons nos champs, nos vignes, et nos maisons, pour avoir du blé pendant la famine**. (4) D'autres disaient : Nous avons emprunté de l'argent sur nos champs et nos vignes pour le tribut du roi. (5) Et pourtant notre chair est comme la chair de nos frères, nos enfants sont comme leurs enfants ; et voici, **nous soumettons à la servitude nos fils et nos filles, et plusieurs de nos filles y sont déjà réduites ; nous sommes sans force, et nos champs et nos vignes sont à d'autres**. (6) **Je fus très irrité** lorsque j'entendis leurs plaintes et ces paroles-là.”

• **Mt. 18:32** “**Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié ; ...**” :

a) Le serviteur impitoyable est **convoqué** non pour sa dette, mais à cause de son attitude face à ses frères de service.

Lc. 19:22 (parabole des mines) “Il lui dit : Je te juge sur tes paroles, **méchant serviteur** ; tu savais que je suis un homme sévère, prenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé ...”

b) Le coupable est “**appelé**” personnellement. Il ne pourra pas s'y soustraire. Cette **convocation** peut se produire à tout moment sur terre, avant la mort physique (et bien sûr après la mort).

Le coupable ne sera informé de ce qui se passe dans le conseil céleste que par les conséquences qu'il devra endurer (à condition qu'il sache les décrypter).

Ce sera une chose terrible d'être qualifié de “**méchant**” devant Dieu, malgré une vie apparemment pieuse !

c) **Ne pas avoir pardonné** à celui qui avait demandé le pardon, c'est ne plus être **pardonnable**. Jésus n'a cessé d'alerter son peuple sur ce point.

Mt. 6:14-15 “(14) **Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi ; (15) mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses.**”

Eph. 4:32 “Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, **vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ.**”

Eph. 5:1-2 “(1) **Devenez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés ; (2) et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur.**”

• **Mt. 18:33** “**... ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?**” :

Il n'a pas pardonné à un frère. Le serviteur n'a **pas pris exemple** sur le maître qu'il prétendait servir.

Malgré la remise de sa dette, ce serviteur n'a jamais eu d'affection reconnaissante pour le maître; et il n'a jamais cherché à mieux le connaître : il n'est qu'un mercenaire endurci.

Mt. 6:12 “**Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.**”

Eph. 4:1 “Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à **marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée,**”

Col. 3:12 “Ainsi donc, **comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de patience.**”

• **Mt. 18:34** *“Et son maître irrité le livra aux bourreaux (ou : “aux tourmenteurs”), jusqu’à ce qu’il eût payé tout ce qu’il devait.”* :

a) Lors du premier jugement, ce serviteur avait échappé à l’esclavage et à la nécessité de rembourser sa dette. A l’issue du second jugement, la peine infligée est double :

- D’une part, **l’annulation de dette est annulée** ! Ce revirement n’est licite que si une condition contractuelle n’a pas été respectée : ici, le méchant serviteur ayant été traité comme un enfant de la maison, il aurait dû traiter son compagnon selon l’esprit du Maître de la maison. Il n’a pas respecté la législation du Domaine.
- D’autre part, il est **livré aux tourmenteurs**. Non seulement il n’a jamais admiré les vertus de son maître, mais il y avait en lui un esprit de tyran.
- Le jugement est **irrévocable** puisqu’il sanctionne un cœur qui **s’est fermé à la repentance** sur ce point.

b) *“Les bourreaux”* représentent les puissances ténébreuses auxquelles Dieu livre l’homme qui le rejette par ses paroles, ses pensées ou ses actes. Un *“tourmenteur”* est pire qu’un simple **geôlier**. Cela confirme à quel point le manque de miséricorde est scandaleux aux yeux célestes.

Jc. 2:12-13 *“(12) Parlez et agissez comme devant être jugés par une loi de liberté, (13) car le jugement est sans miséricorde pour qui n’a pas fait miséricorde. La miséricorde triomphe du jugement.”*

c) Jésus ne précise pas quelle est la **nature** des tourments. Mais la **durée** est précisée : *“jusqu’à ce qu’il eût payé tout ce qu’il devait”*.

Il a été cherché à tort dans ce verset un argument en faveur de la théorie d’un *“purgatoire”* après la mort. Ce second jugement est prononcé **du vivant** du coupable. Mais le montant de la dette est tel qu’elle ne pourra jamais être remboursée. Cela signifie :

- que le coupable, bien que **religieux**, portera **le restant de sa vie** terrestre les conséquences d’un comportement **incurable**,
- qu’après sa mort, cette âme découvrira que, même si elle est sauvée (ce n’est pas certain, mais la question du salut final n’est pas le thème de la parabole), elle sera nue.

d) Jésus n’aborde pas la question du destin de la famille du coupable.

• **Mt. 18:35** *“C’est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur.”* :

Cette parabole, en réponse à une question de Pierre, fait partie de l’enseignement qui vient d’être dispensé au sujet du *“pardon des offenses”* au sein de l’assemblée (voir étude n° 135), en vue de préserver l’harmonie du Corps.

C’est **l’esprit de condamnation** qui est condamné (mais cela ne signifie pas que les croyants doivent abandonner le discernement du bien et du mal en eux et autour d’eux).

Mt. 7:2 *“Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l’on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez.”*

Rom. 14:10 *“Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère ? ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère ? puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu.”*

1 Thes. 5:14 *“Nous vous prions aussi, frères, avertissez ceux qui vivent dans le désordre (cela suppose l’exercice du discernement, et n’invite pas à fermer les yeux), consolez ceux qui sont abattus, supportez les faibles, usez de patience envers tous.”*
